

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 23 Juillet

NOUVELLES POLITIQUES

Notre Escadre du Nord

St-Petersbourg, 21 juillet.

Les marins des équipages de la garde ont obtenu l'autorisation d'offrir un banquet aux marins français sur le yacht impérial *Dierjava*, dont la luxueuse installation promet une fête magnifique.

LE GÉNÉRAL DE MIRIBEL DANS L'EST

On télégraphie de St-Dizier au *Soleil* :

Le général de Miribel, chef d'état-major de l'armée, est arrivé ici par le train de midi. Il était accompagné d'une vingtaine d'officiers de l'état-major, qui vont étudier avec lui la région où manœuvreront, au mois de septembre prochain, les deux grandes armées placées sous la haute direction du général Saussier et commandées par les généraux de Gallifet, Davout, duc d'Auerstaedt.

LE CONCOURS DE TIR DE LYON

Le roi Humbert a chargé M. di Rudini d'exprimer à M. Billet, ambassadeur de France, sa satisfaction pour l'accueil fait aux tireurs italiens.

La presse italienne est unanime à se féliciter des paroles françaises prononcées à Lyon. Elle y voit un gage de rapprochement sérieux et prochain entre les deux pays.

UNE TOUCHANTE MANIFESTATION

Toulon, 21 juillet.

Le 61^e de ligne s'est embarqué hier sur le steamer *Ferdinand-de-Lesseps*, de la compagnie transatlantique, pour la Corse, où il va tenir garnison par remplacement et permutation avec le 111^e de ligne. A cette occasion, une touchante et sympathique manifestation a été faite au régiment par la population toulonnaise, au milieu de laquelle il séjournait depuis 1870.

Le parcours de la caserne au quai était pavoisé de milliers de drapeaux tricolores. Un comité, spécialement formé, a offert un bouquet à chaque homme, et la foule massée sur le passage du régiment, a jeté des fleurs aux soldats qui défilaient.

Avant l'embarquement, le maire, entouré du conseil municipal, a offert une superbe couronne, au nom de la ville, au colonel Gay de Taradel. Celui-ci a remercié et prononcé une patriotique allocution. Puis les sociétés de gymnastique ont

offert également de belles couronnes et de superbes bouquets, en témoignage du souvenir que le régiment laisse dans la population, avec laquelle ses relations ont toujours été excellentes.

UNE PATRIOTIQUE CÉRÉMONIE

Toutes les sociétés françaises de gymnastique, drapeaux en tête et suivies d'une grande partie de la colonie française, sont allées lundi, déposer des couronnes sur les tombes des soldats français inhumés à Genève.

OFFICIERS FRANÇAIS ET ANGLAIS

Edimbourg, 21 juillet.

Pendant que le croiseur français *Château-renault*, en station en Islande, était en relâche dans le port de Leith, des visites ont été échangées entre le capitaine de vaisseau, M. Littré, commandant le navire, le lord-maire d'Edimbourg et différents personnages appartenant à la haute société de cette ville.

Le lord-maire a offert à l'état-major français, un grand dîner, auquel assistaient de nombreux officiers anglais. On a d'autant plus remarqué cet échange de courtoisies que les marins étrangers n'ont jamais reçu d'accueil dans la ville, notamment lors du passage des bâtiments de guerre allemands, le *Stosch* et le *Hohenzollern*, venus pour attendre l'empereur Guillaume II, qui s'est embarqué de Leith à destination de la Norvège.

L'EXPOSITION DE CHICAGO

Le comité de l'exposition de Chicago, avec l'appui du gouvernement fédéral, a décidé d'envoyer une mission en Europe pour régler les conditions de participation des différents Etats européens à l'exposition internationale de 1892 à Chicago.

UNE LETTRE DE MGR. LAVIGERIE

Le cardinal Lavigerie vient d'adresser au clergé de son diocèse une nouvelle lettre-circulaire à l'occasion des déclarations récentes faites par plusieurs comités de défense religieuse de France. Nous en extrayons le passage suivant :

« Il est certain que c'est sur le terrain constitutionnel, c'est-à-dire celui de la soumission légale au régime sous lequel se trouve aujourd'hui la France, que doivent se concentrer les efforts des catholiques, pour défendre la religion et la soustraire à l'oppression qui veut la détruire.

« Il n'est pas moins certain que nous ne pouvons dans l'union chrétienne subordonner la religion aux vues et aux intérêts d'un parti politique, quel qu'il puisse être, sans manquer aux graves conseils que nous a fait donner le pape. Des catholiques pourraient, évidemment, sans

— Et si je fais des excuses ! hasarda timidement Frédéric.

— Ces Messieurs, reprit Léon, se montreront en ce cas aussi peu sévères que possible; seulement il me faut des excuses écrites, comme l'offense.

Les quatre témoins se regardèrent étonnés. Ils ne connaissaient pas la raison véritable du duel étrange et passablement grotesque auquel ils venaient d'assister.

Cette raison, Léon ne pouvait la leur faire connaître, l'honneur d'une jeune fille était en jeu. Il se borna à leur dire en leur montrant Frédéric dont la contenance était toujours aussi piteuse :

— J'emène Monsieur, je vais avoir avec lui un entretien dont les suites décideront de tout; s'il me satisfait, je serai le premier à vous prier de le ménager aux yeux du monde; sinon, je vous demanderai de le traiter comme il le mérite. Dans une heure au plus, nous serons fixés.

Les témoins et le médecin se retirèrent, pendant que Léon, très froid, très digne, s'en allait de son côté suivi de Frédéric non plus pâle, mais vert.

XXI

LES DEUX LETTRES

Léon Charmoy revint à l'hôtel qu'il habitait à Remiremont, dans la voiture qui l'avait amené sur le terrain.

Il invita Frédéric du geste à prendre place dans la voiture, auprès de lui, mais ne daigna pas lui adresser la parole pendant la route.

Le malheureux Frédéric, comme on peut le

trahir leurs devoirs, n'accepter à cet égard aucune équivoque. C'est l'exemple que vient de donner courageusement un de mes vénérables collègues, Mgr l'évêque de Grenoble, dans une récente circulaire à son clergé, sur ces graves matières.

« Est-ce à dire pour cela qu'il ne pourra se former ailleurs des associations ayant le même but, mais qui diffèrent de la nôtre sur quelque point particulier, comme il s'en forme, du reste, déjà plusieurs ?

« Est-ce à dire que vous ne pourrez vous allier à ces associations à un moment donné pour obtenir le but commun que vous poursuiviez, celui du triomphe de votre foi ! Non, mais à la condition bien expresse qu'en vous alliant à quelque fraction du parti conservateur et national pour défendre avec lui la foi ou seulement la liberté et la justice, vous ne fassiez jamais rien comme catholiques qui contredise la direction donnée par le chef de l'Eglise.

« Il est vrai que le saint-siège n'a pas encore donné des ordres précis aux fidèles sur ce sujet, mais il ne peut plus rester, après ce que tout le monde sait, de doutes sérieux sur le fond des choses dans la pensée de qui que ce soit, et cela suffit. »

LES ARMEMENTS

Vienne, 21 juillet.

Un conseil de guerre a été tenu à Pala, sous la présidence de l'amiral Pitner, dans lequel des résolutions très importantes ont été prises.

Le conseil a décidé de réformer le système qui avait été adopté en 1884 pour l'organisation de la flotte, et qui comportait une flotte de défense appuyée par une flotille de torpilleurs.

Le nouveau système adopté consiste dans l'organisation d'une lutte de combat.

De nouveaux cuirassés vont être mis sur chantiers. Les dépenses prévues s'élèveront à 80 millions de francs.

Cette nouvelle qui avait d'abord été démentie par les journaux officieux, est maintenue par le *Reichswehr*, organe de l'armée, et confirmée d'autre part.

LE RETOUR DU GÉNÉRAL BOULANGER

Les renseignements fournis par l'entourage du général Boulanger à certains journaux belges, démentent formellement l'intention prônée au général de revenir en France.

L'AFFAIRE DES FAUX ACCIDENTS

L'affaire des faux accidents, imaginée pour soutirer de l'argent aux Compagnies d'assurances, vient de commencer, devant les juges de la

supposer, ne paraissait pas non plus très désireux de jouer de la conversation de son compagnon forcé.

Quand ils arrivèrent devant l'hôtel, Léon descendit le premier et fit signe à son compagnon de le suivre.

Le Parisien l'amena ainsi, toujours silencieusement, dans sa chambre où il s'enferma avec lui.

Alors, seulement, Léon Charmoy daigna ouvrir la bouche.

— Vous devez bien penser, dit-il, que si je n'ai pas consenti à ce qu'on vous exécutât, c'est que j'avais pour cela des raisons sérieuses, car vous m'inspirez le plus profond dégoût.

Frédéric ne répondit pas, attendant son arrêt, la tête basse.

— Il y a une personne que vous avez failli perdre par votre action lâche, infâme ! Il s'agit de la sauver, ou du moins de la réhabiliter à certains yeux.

Il tira son portefeuille de sa poche et y prit sa photographie qu'il retourna, montrant la dédicace à Frédéric que la peur étranglait.

— Asséyez-vous devant cette table, continua-t-il, et, à la suite des lignes que vous avez eu l'ignominie d'écrire, veuillez ajouter à l'instant ce que je vais vous dicter.

Je vous avertis que si vous refusez, les journaux publieront demain le récit exact et détaillé de la façon dont vous vous êtes conduit aujourd'hui. Il vous reste à choisir : préférez-vous passer pour un misérable aux yeux de quatre personnes qui devront connaître votre infamie, — c'est-à-dire Catherine, votre complice involontaire

9^e chambre qui, pour la circonstance, tiennent leur audience dans la salle des Criées. Soixante-cinq prévenus sont assis en face du tribunal sur les bancs d'ordinaire réservés au public.

Les débats sont présidés par M. Toutée.

LES TROUBLES DU CHILI

Londres, 21 juillet.

Le navire chilien *Presidente-Errazuriz*, au départ du Havre, est rentré en relâche dans le port de Falmouth pour y compléter son équipement dont l'insuffisance se faisait sentir, surtout dans le service des machines et de la chaufferie. Le commandant du navire, n'ayant pas trouvé dans ce port les éléments nécessaires, a envoyé un officier du bord à Plymouth, en vue de recruter le personnel dont le *Presidente-Errazuriz* attend l'embarquement pour prendre la route du Chili.

Les délégués confidentiels du parti congressiste se sont adressés au Foreign-Office afin d'obtenir du gouvernement de la reine que le navire chilien ne pût compléter son armement dans le port anglais. Lord Salisbury a répondu qu'il lui était impossible de prendre cette demande en considération et de reconnaître aux insurgés chiliens la qualité de belligérants.

New-York, 21 juillet.

Une dépêche de Coquimbo au *New-York-Herald* dit que l'attaque de cette ville par les forces de terre et de mer des congressistes paraît imminente.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Fêtes d'inauguration de la ligne de Cahors à Brive

On s'occupe avec activité de l'organisation des fêtes.

La Fédération des ouvriers a déjà commencé à élever son arc de triomphe. Tout le monde travaille avec un entrain sans égal. La commission des fêtes est en permanence, elle vient de décider qu'en outre des illuminations des boulevards, depuis le monument des Mobiles jusqu'à St-Georges, toutes les rues où passera le cortège seront pavoisées et illuminées. Ce sera féérique.

La fête vénitienne, organisée par le service des ponts et chaussées et MM. les commerçants, s'annonce comme devant être très brillante et réserver d'agréables surprises.

Les cartes d'invitation au banquet sont en-

re ou non, Michel Hertz, sa cousine et moi, — ou aimez-vous mieux être dès demain couvert publiquement de honte et de ridicule.

Frédéric n'hésita pas.

Il saisit la plume et le portrait-carte qu'on lui tendait, et attendit en tremblant.

D'une voix méprisante, Léon lui dicta ce qui suit :

« Je, soussigné, déclare que les lignes ci-dessus ont été écrites par moi, y compris la signature de M. Léon Charmoy, que j'ai imitée.

» FRÉDÉRIC TREIBER. »

Le malheureux écrivit fiévreusement, mais avant de signer, il eut une nouvelle inspiration furieuse.

Quoi ! il serait seul à porter la peine de sa violence ?... en parlant de Catherine qui l'avait mené jusque là, Léon ne venait-il pas de dire : « Votre complice involontaire ou non ? » Cela ne se passerait pas ainsi. Elle aurait sa part d'humiliation; il le voulait à présent, car il n'était pas juste qu'elle se tirât de cette aventure, y ayant gagné un bon mari, tandis que lui, Frédéric, toujours repoussé par Rosa, serait bafoué par tout le monde.

A la phrase que lui avait dictée Léon, il ajouta donc ces mots :

« Sur l'instigation morale de Catherine Wild. » Il signa et tendit la carte au Parisien, qui lut pour s'assurer si sa volonté avait été soigneusement exécutée.

D'abord Léon s'étonna de l'addition faite par Frédéric à son texte; puis il haussa les épaules en murmurant :

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 30

SANS FEU NI LIÈGE

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

PREMIÈRE PARTIE EN ALSACE

XX

LE DUEL

Il en a dressa ses excuses aux témoins de Léon, et voulut partir en emportant le Saxon, qui essaya d'abord de résister, mais qui fut sur le point de se laisser séduire par l'offre d'un petit verre.

Frédéric, pâle et tremblant, honteux de sa coura-

dise, n'osait dire une parole.

La scène, d'abord ridicule, devint pénible pour tout le monde.

Léon résolut d'y mettre fin.

— Puisqu'on ne peut pas se battre avec vous, dit-il à Frédéric, c'est bien le moins qu'on vous oblige à faire des excuses.

Le jeune Treiber rougit jusqu'aux oreilles, mais n'osa pas protester.

Un des témoins de Léon s'avança.

— Oui, dit-il, vous ferez des excuses à M. Léon Charmoy, ou nous irons dire partout ce que nous avons vu; nous rédigerons un procès-verbal accablant pour vous !...

Voyées. Le nombre des places étant limité, les personnes qui désireraient y assister doivent se hâter d'envoyer leur adhésion au secrétariat de la mairie, en y joignant la somme de 20 francs, montant de la souscription.

Nous donnons ci-après le menu de ce banquet :

- POTAGE
- Purée de volaille
- ROTS D'ŒUVRES VARIÉS
- Bouchées à la Cadurcienne
- RELEVÉ
- Saumon sauce vert pré et mayonnaise
- ENTRÉES
- Filet de bœuf financier. — Jambon d'York historié
- ROTS
- Pintades de Causade à la Nationale
- Langouste en bellevue
- ENTREMETS
- Petits poids à la Française. — Salade à la Mascovite
- Bombes glacées — Pâtes montées
- Desserts assortis
- Café fine champagne et liqueurs
- VINS
- Vieux Cahors (1874). — Saint-Julien. — Champagne

NÉCROLOGIE

M. Cambres, avocat, président du Conseil général du Lot, rentré de Vichy depuis quelques jours, est mort la nuit dernière à Cahors.

NOMINATION

M. St-Sevez, pharmacien de notre ville, vient d'être nommé pharmacien de la Compagnie d'Orléans à Cahors.

PALMES ACADÉMIQUES

Notre compatriote, M. J.-B. Rouquet, peintre-félibre, vient d'être nommé officier d'Académie.

EXAMENS DU BREVET SUPÉRIEUR

Voici la liste des aspirants reçus : Bousquet, Boutonnet, Bugès, Calvy, Hugon-neng, Laroque, Martel, Marty, Perylles, Prat. Tous ces jeunes gens sont élèves ou anciens élèves de l'école normale.

Aujourd'hui 23 juillet, commencent les épreuves de l'examen du certificat d'études primaires supérieures.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Pour répondre aux demandes que nous ont adressées certains de nos lecteurs, nous croyons devoir faire connaître que le train express de la C^{ie} d'Orléans partant de Toulouse à minuit, arrivant à Paris, à 4h. 28 du soir et admettant des voyageurs des trois classes est maintenu en circulation. Il n'est nullement question de le supprimer. Ce train passe par Capdenac et Brive.

ÉCOLES NORMALES

M. le Recteur de l'Académie de Toulouse a fixé comme suit les vacances des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices de l'Académie de Toulouse en 1891 :

Ecoles normales d'instituteurs : Sortie, le mardi 28 juillet ; rentrée, le jeudi 1^{er} octobre.
Ecole normale d'institutrices : Sortie le lundi 27 juillet ; rentrée, le mercredi 30 septembre.

Fédération des Travailleurs de Cahors

On nous communique la note suivante : Les personnes autres que les délégués, qui détiennent les listes de souscription sont priées de les faire parvenir le plus tôt possible au Secrétariat du Comité Central, 4, rue Mascoutou. Les souscripteurs qui n'ont pas encore opéré leurs versements, voudront bien également les effectuer au plus tôt entre les mains de leurs délégués.

— Qu'est-ce que cela me fait ?

Il serra de nouveau le portrait dans son portefeuille, et montra silencieusement la porte à Frédéric, qui se retira en contenant des larmes de rage, prêtes à s'échapper de ses yeux.

— Je me suis fait un rude ennemi avec ce vil personnage ! dit Léon.

Il avait raison, car Frédéric ne songeait plus qu'à se venger de lui après une aussi terrible aventure.

A son tour, Léon Charmoy mit le portrait-carte sous enveloppe, cette fois à l'adresse de Michel. Il y joignit ces quelques lignes brèves.

« Mon cher Monsieur Michel,
Justice est faite comme vous le voyez.
» Bien à vous.

» LÉON CHARMOY. »

Il jeta lui-même à la poste sa lettre qu'il eut la précaution de recommander pour être plus sûr qu'elle arriverait à destination ; puis, le cœur allégé par le sentiment du devoir accompli, il se rendit chez M. et Mme Dornach pour y prendre des nouvelles de Rosa.

Ces nouvelles étaient assez mauvaises. En rentrant, la veille, la jeune fille avait eu une autre syncope, suivie d'un redoublement de frissons ; le médecin avait fait des déclarations inquiétantes.

On se trouvait en présence d'une fièvre cérébrale qui devait durer fort longtemps ; cependant, étant donné la jeunesse et la bonne constitution de la malade, le docteur n'avait pas de craintes pour sa vie, s'il ne survenait pas d'accident imprévu.

La commission des statuts se réunira samedi.

Les membres du Comité Central sont convoqués aussi pour dimanche, 26 juillet, à 2 h. de l'après-midi, à l'hôtel-de-ville.

Trésorerie Générale du Lot

AVIS

A partir du premier août prochain, la Trésorerie Générale du Lot se chargera :

De l'achat et de la vente de toutes les valeurs françaises ;

Du paiement à présentation des intérêts ou dividendes échus sur les valeurs françaises et étrangères, au porteur et nominatives ;

Des dépôts en comptes courants, remboursables à vue, jouissant d'un intérêt de 1 1/2 0/0.

Les Recettes particulières de Figeac et de Gourdon, seront chargées des mêmes opérations.

COUR D'ASSISES

Voici la liste des jurés appelés à siéger aux assises qui doivent s'ouvrir à Cahors, le lundi 3 août prochain, sous la présidence de M. Albert Pichon, conseiller à la cour d'Agen.

MM. Augustin-Ernest Belcour, percepteur à Cabrerets ; Louis-Elie Maturié, receveur de l'enregistrement, à Labastide-Murat ; Cyprien Laval, propriétaire à Mareuil, commune du Roc ; Jean-Alfred Cocula, maire à St-Germain ; Jean Deltour, négociant à Gourdon ; Paul-Pierre Lamouroux, négociant à Souillac ; Adrien Soulaédi, propriétaire à Laborie, commune de Miers ; Jean-Pierre Roussille, notaire, maire à Latronquière ; Marie-Joseph Cérère, pharmacien à Figeac ; Gustave Baveret, maire à Prudhomat ; Adolphe Tailhade, propriétaire à Castelnaud-Montrâtier ; Justin Guilhou, maire à Luzech ; Jean-Gustave Girma, libraire à Cahors ; Marie-Joseph-Gustave Réveilhac, greffier de la justice de paix, à Lacapelle-Marival ; Germain Faurie, receveur des postes à Lanzés ; Camille Vaissié, propriétaire à Livernon ; Antonin-Gontran Métaidié, employé des ponts et chaussées à Gourdon ; Charles Caviolle, docteur-médecin à Cahors ; Pierre-Louis Jarrige, coiffeur à Martel.

Joseph Bénayx, adjoint à Montcuq ; Louis Bruggalié, propriétaire à Catus (Labenne) ; Adolphe Valat, armurier à Labastide-Murat ; Ernest Miramon, propriétaire à La Salle, commune de Durban ; Eugène Gilles, propriétaire à Boussac ; Théodore Galtié, négociant à Figeac ; Adolphe de Pizet, propriétaire à St-Pierre-Toirac ; Edouard Valte, boulanger à Labastide-Murat ; Pierre Devès, propriétaire à Cordat ; Antoine Doumazane, épicier à Puybrun ; Pierre Simon, percepteur à Salviac ; Eugène Lagarde, propriétaire à Bounac, commune de Cézic ; Bernard-Lucien Vigie, propriétaire au Port, commune de Gagnac ; Pierre Colonges, entrepreneur à Figeac ; Jean-Louis Valette, propriétaire au Moulin d'Iches, commune de Moncléra ; Sylvain Villard, propriétaire à Tourriol, commune de Concorès ; Jean Mialet, dit Paul, boulanger à Gramat.

Jurés suppléentaires. — Louis Layton, imprimeur à Cahors ; Félix-Paul Bousquet, avocat à Cahors ; Adolphe-Arthur-Nicolas Dessay, négociant à Cahors ; Jean-Cadet Vidallac, propriétaire à Cahors.

LE MEURTRIER DE CONCORÈS

Piganiol, le meurtrier de Concorès, qui passera aux assises prochaines, a été incarcéré ces jours-ci à la maison d'arrêt de Cahors.

Il se contentait de répéter :

— On verra !... on verra !

Il avait procédé à une courte enquête pour savoir comment avait débuté la crise. Mme Dornach, très fine, le renseigna facilement. Elle l'avait bien remarqué la veille, c'était en parcourant le *Courrier de Barr* que Rosa s'était évanouie ; elle avait ramassé ce journal que M. Treiber avait oublié sur le rebord de la loge.

— Oublié ? murmura Léon à qui le récit de toutes ces circonstances fut fait par Mme Dornach, oublié ? hum ! je crois plutôt que le petit serpent l'aura mis là tout exprès.

Et tout haut :
— Avez-vous lu ce journal, Madame ! demanda-t-il.

— Ma foi ! non, j'ai été tellement occupée près de cette pauvre enfant.

— Mais, au moins, l'avez-vous conservé.

— Pour cela, oui, et je vais vous le faire remettre immédiatement si vous y tenez.

Cinq minutes après, Léon découvrait sans difficulté, à la quatrième page du *Courrier de Barr* le motif de l'évanouissement subit de Rosa.

— Gredin ! se dit-il en pensant à Frédéric, non content de l'avoir salie, il risquait de la tuer.

Pendant quelques temps, Rosa fut dans le même état inquiétant.

Après deux semaines environ, le docteur la déclara hors de danger, mais il ne dissimula pas que la convalescence serait longue et qu'il fallait éviter sous peine de rechute immédiate, la plus légère émotion à sa malade.

Rosa qui, depuis l'accident du théâtre, n'avait

ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Les dimanche, mardi et jeudi de chaque semaine, jusqu'à nouvel ordre, il sera fait des expériences d'éclairage électrique au moulin du Périé. En outre, il sera donné une séance spéciale pour tous les établissements scolaires qui en feront la demande à M. Desprats, à Cahors.

Gramat

Les renseignements qui nous parviennent de Gramat sur les fêtes hippiques du 26 juillet, sont des plus signifiants. Partout on applaudit à la création de courses dans un centre d'élevage aussi important et dont l'utilité était manifeste.

Le programme de cette première réunion est aussi complet que possible, étant donné les difficultés d'un début ; il répond aux exigences légitimes des éleveurs et des hommes pratiques, aussi bien qu'aux désirs des amateurs de sport.

C'est pourquoi le succès dépassera toutes les espérances. Non seulement les éleveurs du Lot y seront au complet, mais encore est-on assuré d'y voir représentés tous les départements limitrophes.

Ce résultat ne saurait surprendre ceux qui connaissent les rares qualités de la race chevaline *des causses du Lot*. Energie, distinction, résistance et vitesse, toutes qualités des chevaux de sang, se trouvent réunies chez ces animaux élevés dans les pâturages olibiles des plateaux calcaires de l'Est du département.

L'administration des haras, les comités de remonte et les éleveurs intelligents, ont su tirer parti des ressources naturelles de ce pays au point d'élever cette race au rang des premières races françaises ; les courses formeront le couronnement de l'œuvre si heureusement entreprise et si excellentement réussie.

Gourdon

Samedi, vers six heures du soir, le jeune Antonin Cavalé, âgé de 6 ans, sourd-muet, jouait sur l'avenue Cavaignac à la hauteur des bâtiments de l'hospice, lorsque une voiture, dont il n'entendait pas la marche, le renversant, lui passa sur le corps ; après les premiers soins donnés, il fut heureusement constaté que l'enfant n'avait reçu que des contusions peu graves nécessitant quelques jours d'alitement seulement.

Saint-Géry

Vendredi matin, à 7 heures, le nommé Perrier François, âgé de 53 ans, natif de St-Géry (Lot), occupé aux travaux du chemin de fer à la gare d'Allasac (Corrèze), est tombé sous un train de matériaux et a été écrasé. Quand M. le docteur Dufour, appelé en toute hâte ainsi que M. Vincent, adjoint, et la gendarmerie, est arrivé sur les lieux, il n'a pu que constater le décès.

AVIS

M. Planacassagne, père, peintre, boulevard Gambetta, n° 91, en face le monument Gambetta, a l'honneur d'informer sa clientèle que, comme par le passé, il se charge de tous les travaux de peinture.

La séparation avec son fils Louis, n'implique aucune modification dans son travail, et l'un et l'autre travaillent aujourd'hui pour leur compte personnel.

cessé d'avoir le délire, ne se souvenait plus de ce qui s'était passé quand elle recouvra sa connaissance. Bien entendu, personne ne lui en parla ; on ne jugea même pas prudent de lui communiquer deux lettres du Hohwald arrivées au plus fort de sa maladie.

Les visites de Léon se renouvelaient chaque jour avec régularité.

Pendant que M. Dornach, occupé par ses affaires, était absent, Léon rencontrait la femme du manufacturier auprès de la jeune fille.

Entre la coquette Mme Dornach et l'aimable Parisien, la sympathie allait en grandissant. Depuis surtout la convalescence de Rosa, il s'était établi entre eux un commencement de galanterie qui pour être encore inoffensif pouvait devenir dangereux par la suite.

Rosa s'en aperçut et, très attachée à Mme Dornach qui venait de la soigner avec un admirable dévouement elle crut de son devoir de l'avertir du péril qu'elle courait.

Ce jour-là, pendant deux heures, Léon Charmoy et Mme Dornach avaient fait de la musique dans le salon.

L'après-midi tirait à sa fin. Avant une demie-heure, M. Dornach allait rentrer pour dîner. La jeune fille avait juste le temps de causer tranquillement avec celle qu'elle se plaisait à appeler sa bienfaitrice.

Ce fut cet instant que Rosa choisit pour parler à Mme Dornach de cette question délicate qui lui tenait au cœur depuis quelques temps, car il y avait déjà plusieurs jours qu'elle s'était aperçue d'un malaise inquiétant auquel il lui semblait prudent de mettre fin.

FAITS DIVERS

EXPLORATION SOUTERRAINE

Jedi et vendredi, M. Gaupillat, gendre de l'excursionniste bien connu, M. Martel, est descendu au Tindoul (Aveyron) en compagnie de quatre autres personnes, savoir : MM. Pons propriétaire à Gramat (Lot) ; Mabien, ingénieur, des ponts et chaussées à Rodez ; Brisse, ingénieur des mines à Rodez, et le sieur Aimard, de Millau, attaché à Gaupillat en qualité de guide.

Les cinq explorateurs étaient pourvus de tout le matériel nécessaire, notamment de deux bateaux. L'un, dit bateau *bestou*, est construit tout d'une pièce en caoutchouc. Il mesure 1 mètre 40 de long et il est insubmersible, comme les torpilleurs. L'autre, bateau *osgovod*, est un peu plus grand, de manière à pouvoir servir à deux et même à trois personnes. Sa longueur est de 2 mètres. La coque est en peau de cachalot, qui se tend sur des membrures mobiles en bois, susceptibles de se démonter. Cet esquif est muni d'avirons et de tous les accessoires nécessaires.

La caravane était encore munie de trois échelles en fer mesurant 3 mètres 50 l'une, mais articulées, elles aussi, et présentant chacune l'aspect d'une canne à pêche.

Joignons à cela des thermomètres, des baromètres, des boussoles, des instruments de physique, puis des pioches et autres outils, du luminaires spécial, des provisions de bouche et l'on se fera l'idée du matériel très lourd (au moins 25 kilos) que chacun des cinq touristes avait à porter.

La descente dans le gouffre s'est effectuée par une corde à nœuds que l'on avait attachée au bout de l'arbre dont les racines ont poussé dans la paroi du Tindoul et dont le tronc se penche au-dessus de l'abîme.

Descendre au fond du grand trou à ciel ouvert, puis dans l'ouverture étroite qui se trouve au fond du grand trou, n'a été que l'affaire d'un instant pour ces messieurs, qui sont tous jeunes et agiles.

Arrivés au fin fond, c'est-à-dire au point où le sol de la galerie remonte, ils ont été frappés de l'étrangeté du site qui est admirablement curieux au point de vue géologique. En ce point (58 mètres de profondeur) la température de l'air est de 11 degrés et celle de l'eau est de 10.

La galerie qui se continue sur une longueur d'environ 780 mètres, varie de hauteur à chaque pas. Cette hauteur va de 10 à 52 mètres. La largeur varie également, et parfois la galerie se resserre tellement que le passage devient très difficile.

Arrivés au point qui n'avait pu être franchi jusque-là, c'est-à-dire à quelque distance et en amont de la seconde cascade, nos touristes ont pu, grâce à leur outillage, traverser un passage très étriqué qui se prolonge sur une longueur d'environ 160 mètres et, à la fin de ce passage, ils ont constaté l'existence d'un beau lac d'environ 30 mètres de diamètre et de 4 mètres de profondeur, dont les eaux vives sont colorées en bleu par les dépôts marneux qui régnaient au fond de ce grand réservoir.

La grotte qui en forme le cadre a de 12 à 15

Ignorante de l'art des détours, elle entra franchement en matière.

— Ne trouvez-vous pas, Madame, dit-elle en fixant sur la jeune femme ses grands yeux éclatants de loyauté, que M. Charmoy est un homme bien aimable ?

Elle ne prononça pas une parole de plus, mais son accent avait été si sincère, son regard si scrutateur, le sens caché de ses mots avait si bien percé sous l'apparente insignifiance de la forme que Mme Dornach, comprenant sans peine ce qu'elle voulait dire, rougit très vivement sans rien trouver à répondre.

— Est-ce que M. Charmoy va rester longtemps encore à Remiremont ? continua Rosa.

— Je l'espère bien, répondit M. Dornach, qui, revenant plutôt qu'on ne l'attendait, avait entendu la dernière question de la jeune fille.

Mme Dornach se détourna pour cacher son embarras de plus en plus visible, et Rosa s'empressa de changer le sujet de la conversation.

On se mit à table et la soirée s'écoula sans incident nouveau.

Le lendemain matin, le médecin entra et passa.

Il exalta encore une fois sa malade et affirmant en se frottant joyeusement les mains qu'elle était maintenant guérie... bien guérie.

Ce fut une grande joie pour M. Dornach et pour sa femme.

mètres de hauteur. Son plafond est hérissé de stalactites, et cette grande caverne, éclairée à la lumière scintillante du magnésium, offre le coup d'œil le plus curieux et le plus fantastique.

Nos intrépides explorateurs voulaient pousser plus loin, car il est évident que la galerie doit continuer un autre bon kilomètre au moins, pense-t-on.

Mais les eaux sont trop hautes. De toutes parts, le rocher plonge dans le lac, et il est impossible de passer.

On reviendra dans un mois, encore plus nombreux et encore mieux équipés.

MORTS DANS LE PURIN

Un drame terrible vient de se passer en Belgique, à Ecloo.

Des ouvriers travaillaient au nettoyage d'une fosse à purin, quand l'un d'eux, saisi par les émanations méphitiques, tomba dans le trou.

Un second ouvrier ayant voulu le secourir, y disparut également.

Aux cris poussés par les deux malheureux, d'autres ouvriers accoururent et, malgré le danger, organisèrent des secours.

Un brave marinier ayant réussi à retirer une des victimes à demi asphyxiée, fut attiré lui-même dans la fosse, prenant ainsi la place de celui qu'il venait d'arracher à la mort.

Un quatrième sauveteur, que ces forces traissaient, trébuchait dans le trou.

Horrible détail : les trois malheureux se débattaient dans le purin et cherchaient à s'accrocher l'un à l'autre pour échapper à la terrible agonie. Après des efforts inouïs, on parvint à retirer en ouvrier aux trois quarts asphyxié, qu'on espère sauver. Mais il en restait encore deux, qu'on ne put retirer qu'après quelques minutes, trop tard pour les sauver.

L'un d'eux est le courageux marinier, victime de son dévouement.

Leurs cadavres étaient affreux à voir.

UN Puits D'UN KILOMÈTRE

Une Compagnie américaine pour l'exploitation de l'huile de naphte possède actuellement un puits dont la profondeur dépasse un kilomètre.

C'est un puits de 18 centimètres de diamètre, qui a déjà traversé des couches épaisses de houille du quartz aurifère, de fer et d'autres métaux.

Dès qu'il aura atteint 1,500 mètres de profondeur, ce puits sera exploité par les autorités américaines, qui entreprendront d'en faire le sondage le plus profond qui existe ; elles continueront à l'approfondir jusqu'à ce qu'il devienne impossible de continuer.

Cette expérience se fera dans un but scientifique ; on notera tous les faits intéressants, on recueillera les échantillons de toutes les couches traversées depuis l'origine, pour reconstituer la superposition des couches géologiques ; et les résultats obtenus, échantillons, observations, etc., feront l'objet d'une exposition spéciale à Chicago, en 1893.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 23 JUILLET

(Allées Fénélon)

Le Troubadour (allegro)	Sellenick.
Le Calife de Bagdad (ouverture)	Boïeldieu.
Les dragons de Villars (fantaisie)	Maillard.
Les Amourettes (valse)	Gungl.
Fanst (fantaisie)	Gounod.
Marche Turque	Mozart.

ÉTUDE

de M^e Auguste MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

VENTE
DE
BIENS DE MINEUR
SUR
SURENCHÈRE DU SIXIÈME

Fixée au mercredi douze août mil huit cent quatre-vingt-onze à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors au palais de Justice de la dite ville à midi précis.

Sur la poursuite de dame Claire-Marie Léonie Serres, sans profession, veuve de monsieur Belmon Jean-Pierre-Thomas-Antonin, domicilié à Puy-l'Evêque, agissant en qualité de tutrice naturelle et légale de Léo Belmon, son fils mineur, issu de son mariage avec ledit feu Belmon, ayant M^e Auguste Mazières pour avoué.

Par jugement rendu le douze mai dernier, enregistré, le tribunal civil de Cahors, a homologué une délibération du conseil de

famille dudit mineur, et ordonné la vente des biens immeubles ci-après appartenant audit mineur.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente desdits biens immeubles a été dressé et déposé en l'étude de M^e Puech notaire à Puy-l'Evêque, où tout le monde peut en prendre connaissance.

Par exploit de M^e Brousse, huissier à Puy-l'Evêque, en date du trois juin, enregistré monsieur Roucheyroles Alithe, agent-voyer auxiliaire, domicilié à Puy-l'Evêque, pris en qualité de subrogé tuteur, et oncle par alliance dudit mineur, a été sommé dans le délai légal, d'en prendre connaissance et d'assister si bon lui semble à la vente dont s'agit, qui était fixée au douze juillet courant, devant M. Puech, notaire à Puy-l'Evêque, à trois heures du soir. Ce jour là, le premier lot de ces biens a été adjugé moyennant quatre mille cinq cents francs en sus des charges à messieurs Raynaldi Alfred, propriétaire et maire de Bélaise, y domicilié, Cantayrel François et Boulzaguet Barthélemy, tous deux propriétaires, domiciliés à Lalande, commune de Bélaise, tous les trois acquéreurs conjoints et solidaires.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le vingt juillet courant, monsieur Célestin Mourguès, praticien, domicilié à Cahors, constituant M^e Auguste Mazières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, a surenchéri du sixième le prix des biens comprenant le dit premier lot qu'il a déclaré porter à la somme de cinq mille deux cent cinquante francs en sus des charges ci..... 5250 fr.

DÉSIGNATION

DES BIENS A VENDRE COMPOSANT LE PREMIER LOT

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra l'entière propriété située à Lalande, commune de Bélaise, acquise du Crédit foncier, cinq mille trois cinquante francs.

En conséquence de ladite surenchère et aux poursuites et diligences dudit monsieur Mourguès, ledit premier lot sera revendu le mercredi douze août prochain, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au palais de Justice de ladite ville, à midi précis, sur la nouvelle mise à prix de cinq mille deux cent cinquante francs, ci. 5250 fr.

Les biens immeubles ci-dessus décrits sont situés sur la commune de Bélaise.

Conformément au jugement précité, et aux clauses du cahier des charges les frais exposés pour arriver à la vente seront considérés comme frais privilégiés de vente et viendront en sus du prix d'adjudication.

M^e Mazières, avoué à Cahors, donnera les renseignements nécessaires.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le vingt-un juillet mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué poursuivant,

Signé : MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors, le juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, fol. e^r reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

ÉTUDE

de M^e AUGUSTE MAZIÈRES, avoué à Cahors rue du Portail-Alban, n° 10.

VENTE de BIENS

DÉPENDANT d'une succession vacante

ADJUDICATION

Fixée au dimanche seize août mil huit cent quatre-vingt-onze à deux heures du soir à Prayssac, en l'étude et par devant M^e Pujol, notaire au dit lieu de Prayssac, commis pour recevoir les enchères.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le sept juillet courant, enregistré, en la cause de M. Bernard Séguy, agent général d'assurances, demeurant et domicilié à Cahors, agissant en qualité de curateur, à la succession vacante de Pierre Lacombe, quand vivait, domicilié à Nouel, commune de Prayssac, ayant constitué M^e Auguste Mazières pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors, y demeurant rue du Portail-Alban, numéro 10.

Il sera procédé le seize août prochain à

deux heures du soir devant M^e Pujol notaire à Prayssac, commis à cet effet.

A la vente des biens immeubles ci-après désignés, situés dans la commune de Prayssac, en quatre lots composés comme suit :

Composition des lots

ET MISES A PRIX

Premier lot

Le premier lot comprendra une terre à Plaine de Lasserre numéros 869, et 863 P. d'une contenance de quinze ares soixante deux centiares, section D. confrontant avec Bessières, Servant, Lacoste et Calassou, ou leurs représentants, sur la mise à prix de dix francs ci..... 10 fr.

Deuxième lot

Le deuxième lot comprendra la maison, grange et dépendance, sol, patus et terre à pièce de Lafargue, numéros 344 P, 345 P, 346 P, et 347 P, section D. tenant à la voie ferrée, sentier de pied, qui sépare de Lafargue autre Lafargue, Couzy et autres. La contenance totale portée au cadastre est de cinquante-quatre ares quarante-six centiares, mais il a été attribué sur cette étendue environ neuf ares à l'épouse Delfour, sœur de Lacombe, et la contenance doit-être réduite à environ quarante-cinq ares quarante-six centiares. Du reste, la parcelle de neuf ares est séparée du restant par la voie ferrée, pâture et vigne perdue à Malecoste, numéros 875 et 876 section C, pour une contenance de quarante-neuf ares cinquante centiares.

Sur la mise à prix de dix francs ci 10 fr.

Troisième lot

Le troisième lot comprendra une terre au cimetière, numéro 335, section D, contenant vingt-quatre ares cinquante centiares, tenant à chemin de Labrousse, Lavergne, Fraysse, et Bessières, acquis de Bessières.

Sur la mise à prix de dix francs ci 10 fr.

Quatrième lot

Enfin le quatrième lot comprendra la maison avec étable, et trente-quatre ares trente centiares de terre aux Berlingous, plus un deuxième article au même lieu, mais non attenant, contenant environ trente-deux ares dix centiares. Ces conteneances sont portées dans un acte de partage du vingt février mil huit cent quatre-vingt-neuf (M^e Pujol, notaire) qui mentionne diverses servitudes et charges; ils figurent au cadastre section D, sous les numéros vingt-cinq, pour une contenance de dix huit ares cinquante centiares; numéro vingt-six pour une contenance de quinze ares trente centiares et numéro trente pour une contenance de trente-six ares. Ces articles tiennent à la route Nationale numéro cent-onze; du côté du Nord, chemin de service et divers propriétaires.

Sur la mise à prix de dix francs ci 10 fr.

Les quatre lots ci-dessus composés seront vendus, comme il est dit plus haut, sur la mise à prix de dix francs chacun, et les frais exposés viendront en sus des prix d'adjudication.

Tous les biens immeubles ci-dessus décrits sont situés, sur la commune de Prayssac, canton de Puy-l'Evêque, arrondissement de Cahors, Département du Lot, dépendant de la succession du dit Pierre Lacombe.

La vente de ces biens aura lieu aux clauses et conditions insérées dans le cahier des charges qui sera dressé par le dit M^e Pujol, notaire, et déposé avant la vente en son étude pour y tenir lieu de minute d'enchères, et être tenu à la disposition du public. M^e Mazières, avoué à Cahors et M^e Pujol, notaire à Prayssac, donnant tous les renseignements nécessaires au sujet de ladite vente.

Pour extrait certifié véritable, Cahors, le vingt-et-un juillet mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'Avoué poursuivant,

Signé : MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors, le juillet mil huit cent quatre-vingt-onze F^e C^e reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD.

« Le Quinium Labarraque est l'un des meilleurs toniques que l'on puisse employer pour combattre la faiblesse de constitution ou celle qui est la conséquence des diverses maladies.

« Depuis quelques années, j'ai employé avec un succès constant le *vin de Quinium Labarraque* comme *fébrifuge* et comme *tonique* chez plus de huit cents ouvriers malades ou affaiblis par les miasmes paludéens qui s'exhalent des terrains de l'Eure. Les malades étaient régénérés par l'emploi habituel du vin de quinquina à la dose d'un verre à liqueur matin et soir. »

D^r BELLEVUE.

PETITE CORRESPONDANCE

M. F... au Bareyrac-Cornac. — Le service du Journal vous est fait très régulièrement. Les retards que vous signalez sont imputables à l'Administration des Postes, à laquelle je viens d'adresser une réclamation. Plaignez-vous également de votre côté.

Bourse de Paris

Cours du 22 juillet 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	95 40
3 0/0 amortissable.....compt.	96 30
3 0/0 Emprunt 1891.....compt.	93 90
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 85

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	444 >
EST 3 0/0.....	439 >
MIDI 3 0/0.....	446 50
NORD 3 0/0.....	444 >
ORLÉANS 3 0/0.....	442 25
OUEST 3 0/0.....	443 >
SUD DE LA FRANCE.....	410 >
OUEST-ALGERIEN.....	427 >
EST-ALGERIEN.....	419 >
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	590 >
— — — — 4 0/0 1863.....	515 >
— — — — fonc. 3 0/0 1877.....	396 >
— — — — comms. 3 0/0 1879.....	478 >
— — — — fonc. 3 0/0 1879.....	471 25
— — — — comms. 3 0/0 1880.....	474 >
— — — — fonc. 3 0/0 1883.....	419 >
— — — — — 3 0/0 1885.....	467 >
— — — — bons 100 fr. av. lots.....	65 50
GAZ, C ^e parisienne.....	520 >

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4440 >
CRÉDIT FONCIER.....	1250 >
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	482 50
COMPTOIR N ^o D'ESCOMPTE.....	570 >
EST (Chemin de fer).....	900 >
LYON.....	1488 75
MIDI.....	1298 75
NORD.....	1830 >
ORLÉANS.....	1520 >
OUEST.....	1060 >
GAZ, C ^e parisienne.....	1410 >
CANAL DE SUEZ.....	2790 >
CANAL DE PANAMA.....	31 >
Etablissements DECAUVILLE.....	370 >

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	98 30
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	97 15
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	41 >
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	324 >
LOMBARDS, 3 0/0.....	320 >
SARAGOSSE 3 0/0.....	367 50

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société).....	670 >
Oblig. GUAYAQUIL (Equateur) 6 0/0.....	470 10
— PORTO-RICO 3 0/0.....	457 00
— BAHIA (Brésil) 5 0/0.....	702 >

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

AUDOUARD Chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4^e mercredi de chaque mois.

BULLETIN FINANCIER

du 22 juillet 1891

Bien que les transactions soient toujours très restreintes, le mouvement de hausse s'accroît sur nos rentes et sur les principales valeurs. Les fonds internationaux ont aussi aujourd'hui une meilleure tenue. Ce mouvement paraît amené par l'approche de la liquidation. Londres n'est pas beaucoup meilleur, mais on ne paraît plus croire à une augmentation de l'escompte que l'on redoutait sur cette place.

Le 3 0/0 est à 95.40 en hausse de 0.10. Le nouveau finit à 93.90.

Nos grandes Sociétés de Crédit font bonne contenance. Le Foncier finit à 1250.25. La Banque de Paris est immobile à 780. Le Crédit Lyonnais est en faveur à 810.

Le mouvement que nous faisons pressentir sur l'Italien commence, on a fait 91.27 1/2. Meilleure tenue de l'Extérieure et du Portugais.

En Banque, les valeurs de mines ont une meilleure tendance. L'Alpine est à 197.50. Le Laurium Grec fait 156.25.

Les obligations Porto-Rico et Linarès à Almería sont bien tenues.

Rappelons que la souscription à l'Electra sera close le 25 courant dans les grands établissements de crédit, Crédit Lyonnais, Société Générale, Comptoir d'Escompte ainsi que dans leurs succursales.

